

## Procès-verbal de la séance du CC du 2 mai 2019 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Christian Marrel

Secrétaire : M. Didier Bérard

### 1. Appel

#### Acceptation de l'ordre du jour

#### Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 6 décembre 2018

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Dans le public, le président relève la présence de Mme Valérie Guex, boursière adjointe et M. Mathieu RoCHAT, nouveau chef des finances et responsable de la Bourse communale. M. Dominique Gamboni, chef du service technique, s'est excusé. Pour la presse, le président salue M. Gabriel Capela pour le Régional

Le secrétaire fait l'appel. Avec 37 membres présents, le quorum est atteint. *1 arrivée après l'appel.*

**Personnes excusées** : Mmes les Conseillères S. Brändle, M. de Watteville, D. Mangold, S. Manné, L. Ogliaro, S. Rainotte, C. Touati de Jonge, A. Zoia et MM. les Conseillers P. Bugnon, G. de Pierri, J.-M. Mayor, C. Nicolet, O. Schaer, C. Stutz, F. Zuercher.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

**Personnes absentes** : M. A. Kalogeropoulos et Mmes V. Rodondi et D. Zamaros.

L'Ordre du jour est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 6 décembre est mis en discussion. M. Bartolacelli indique qu'il n'y avait aucun rapport annexé, contrairement à ce qui est écrit au point 5. *Le rapport a été ajouté au PV sur la version du site Internet, avec le PV.* Sans autre remarque, le PV est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

### 2. Assermentation de Madame Fabienne Le Tadic et de Monsieur Gilles Favre

Mme Le Tadic n'étant pas présente, le président passe à la présentation de Monsieur Gilles Favre, avant de prier le nouveau membre de s'avancer.

Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

### **3. Communication du Bureau du Conseil**

Le président rappelle le décès de notre collègue Alexandre Trumic et demande à l'assemblée de se lever pour quelques instants de recueillement.

Le président résume ensuite les principaux événements depuis le début de l'année :

- 29 janvier, rapport annuel du SDIS Ouest-Lavaux à Paudex
- 10 février, votations fédérales avec un seul objet
- 17 mars, élection complémentaire au Conseil d'Etat. Le 2<sup>e</sup> tour n'a pas eu lieu
- 21 mars, cérémonie des trois Corps sécuritaires à Pully
- 28 mars, assemblée générale des Cancoires Indépendants, avec l'exposé de M. Michel Joye, directeur des TL
- 30 avril, assemblée général ordinaire de Lausanne Région à Beaulieu, puis remise des prix PERL

Le président lit les 2 lettres de démission reçues courant avril, signées par Mme Camille Bugnon qui a déménagé de la commune et M. Plinio Crivelli, très atteint dans sa santé.

Au sujet de l'envoi des documents du Conseil par voie électronique, le président rappelle que les Conseillers peuvent s'annoncer au secrétaire pour changer le mode de transmission.

A l'issue de ces communications, le président annonce l'arrivée de Mme Fabienne Le Tadic. Le président propose de l'assermenter, après quelques mots pour la présenter. Le texte officiel est lu et la conseillère prête serment. Elle est applaudie par l'assemblée et rejoint nos rangs.

### **4. Communication de la Municipalité**

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

*Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.*

### **5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)**

Pour la CCU, M. Gabella informe que M. Bugnon a démissionné de la Commission et qu'un candidat sera présenté au point 7 de l'ordre du jour, mais que toute personne intéressée pourra se manifester.

Pour la CCAR, M. J.-C. Bartolacelli n'a pas de communication.

Au sujet du Conseil intercommunal de l'ASEL, M. Bartolacelli a participé à la cérémonie des 3 Corps sécuritaires. Le rapport lu est annexé au PV.

**6. Préavis N° 01/2019 : Plan d'affectation (PA) « La Coulette 2 » remplaçant le Plan partiel d'affectation (PPA) « La Coulette »**

Le président donne la parole au rapporteur de la Commission technique, M. Novelli, qui lit le rapport de la Commission. Le président donne ensuite la parole au rapporteur de la CCU, M. Bovey, qui lit le rapport de la CCU.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Jean-Pierre Bolay a plusieurs questions pour Mme la Municipale Catherine Schiesser. Remarquant que la durée entre l'intention de la famille Favre en 2007 et le vote d'aujourd'hui a été de 12 ans, il demande si une telle durée est normale ou que des éléments particuliers ont amené cette durée. Le PA doit, à la suite de l'acceptation du Conseil, encore être soumis au SDT pour approbation préalable, M. Bolay demande si le SDT peut le refuser et combien de temps sera ensuite encore nécessaire pour que le PA entre en vigueur, en admettant qu'il n'y ait pas d'opposition après la publication dans la FAO. Dans le règlement du PA, il est mentionné au point 8.2 qu'une demande de permis de construction doit être déposée dans les 3 ans après son entrée en vigueur. M. Bolay demande s'il y a des informations sur l'avancement des travaux.

M. le Syndic répond que de nombreux éléments ont affecté la durée de traitement du dossier, dont un moratoire lié à la LAT1 et beaucoup d'aller-retours entre les services du canton. Il considère effectivement que le délai n'est pas admissible, mais que l'on ne peut rien y faire. Tous les services ont préavisé, donc les dernières démarches devraient aller plus vite. Un blocage partiel par rapport aux surfaces d'assolement pourrait cependant encore intervenir. Sur la commune, une des surfaces d'assolement (SDA) est sur la Coulette, mais les terres ont été reconnues non profitables pour la culture à l'endroit prévu pour l'usine. Le Canton doit changer cette affectation. On peut espérer que le PA pourra être signé par la cheffe de département à l'automne ou pour la fin d'année.

Le Syndic souligne cependant que le temps de traitement de ce dossier n'est pas un cas unique et que de nombreuses communes sont concernées par les modifications des législations fédérales et cantonales. En particulier la dernière révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018, aura des effets sur les communes. Le PGA de la commune devra encore être adapté sur quelques éléments.

Mme Schiesser ajoute que lorsque les documents finaux seront transmis au SDT, ils paraîtront encore dans la FAO, avec un délai d'opposition de 10 jours.

La garantie de disponibilité du terrain, apparue dans la dernière LATC, indique que la construction doit être effectuée dans les 12 à 15 ans, sinon une pénalité monétaire intervient. Par rapport au délai de 3 ans dans le règlement pour demander un permis de construire, il n'y a actuellement aucune information des propriétaires.

Sans autre question, le président lit les conclusions du préavis et passe au vote. Le préavis 01/2019 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

## **7. Nomination d'un membre de la commission consultative d'urbanisme (CCU)**

Le président rappelle que M. Philippe Bugnon a souhaité se retirer de la CCU pour des raisons professionnelles. M. Gabella présente M. Enrico Monsutti au poste. Sans autre candidat, M. Monsutti est nommé par acclamation.

## **8. Divers et propositions individuelles**

M. Mathias Dupertuis intervient pour présenter brièvement la manifestation de la Jeunesse cantonale « Savigny 2019 ». La manifestation se tiendra du 3 au 21 juillet et des bénévoles sont recherchés.

M. Michael Markides indique qu'il avait été annoncé, lors d'une séance du Conseil, que les deux places de parc jaunes pouvaient être utilisées par les Conseillers lors des séances du Conseil ou lors de manifestations et il a été surpris d'avoir une amende lors de la dernière séance. M. le Syndic indique qu'il a lui-même été verbalisé en laissant son véhicule sur l'une de ces places. Les places sont réservées pour la livraison et aucun usage privilégié n'est possible. De plus, les autorités ont un devoir d'exemple.

Le président rappelle que la prochaine séance aura lieu jeudi 27 juin à 18h30 aux Bas-Monts, suivie de la traditionnelle broche.

Il est 21h22 lorsque le président clôt la séance du 2 mai 2019.

### **Pour le Bureau du Conseil communal**

le président



Christian Marrel



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## Conseil communal

---

### Délégué municipal au Conseil intercommunal de l'Association de Sécurité Est Lausannois

#### Cérémonie annuelle des 3 corps sécuritaires

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai assisté le 21 mars 2019 en tant que délégué municipal au conseil intercommunal de l'ASEL à la cérémonie réunissant les trois corps sécuritaires, à savoir Police Est Lausannois, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-Est et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux qui s'est tenue à la grande salle de la maison Pulliérane à Pully.

La cérémonie de Pully avait pour but de présenter aux participants présents le rapport de leurs activités et les bilans des trois organisations sécuritaires pour l'année écoulée. Il s'agissait également par ce cérémonial, ces discours et ces airs de fanfare, de rendre honneur à ces hommes et ces femmes qui s'engagent comme professionnels ou volontaires dans des activités propres à assurer la sécurité de tous, qui vont du plus banal événement comme la course à travers Pully, le Cully Jazz, le marathon de Lausanne et à l'organisation du téléthon à la gestion d'événements imprévisibles comme les intempéries qui ont eu lieu dans la nuit 11 au 12 juin 2018 à Lausanne et au plan canicule du 2 au 9 août 2018.

Ces trois organisations ont des activités bien précises et sont comme les maillons d'une chaîne. Aucun ne doit être plus faible que l'autre faute de quoi la sécurité globale n'est plus assurée. D'où la nécessité de collaborer entre les institutions.

Durant cette cérémonie, il a surtout été parlé du lancement opérationnel de la nouvelle organisation de l'Association intercommunale « ORPC du district de Lavaux-Oron » regroupant les organisations régionales de la protection civile de Lausanne-Est, Lavaux et Oron à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, pour laquelle le conseil communal de Belmont avait accepté cette fusion et l'adoption des statuts lors de la présentation du préavis municipal 01/2018 du 4 décembre 2017 dans sa séance du 15 février 2018.

Comme vous l'avait rappelé la CCAR lors de sa présentation de son rapport en lien avec ce préavis, l'objectif de cette réforme est de moderniser et d'améliorer la protection civile de notre région pour lui permettre de mieux répondre aux risques et dangers actuels et futurs, tout en garantissant la même qualité de prestations à l'ensemble de nos citoyens.

Le nouveau commandant prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2019. C'est le Major Patrick Favre, actuellement commandant ORPC Oron, qui a été désigné à ce poste. Le Major Corinne Brandt, commandant ORPC de Lausanne-Est gardera dans la nouvelle structure une fonction en relation directe avec ses compétences.

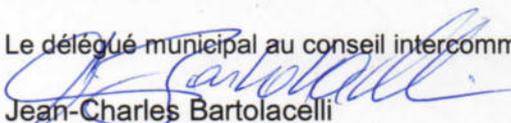
Les locaux administratifs de la protection civile, seront dans les prochaines semaines déplacés à Forel; cependant, les constructions PCI et les abris publics resteront en activité. Un départ FIR (Formation d'Interventions Régionales) sera par ailleurs maintenu à Pully. Ainsi, l'aide en tout temps aux citoyens de nos trois communes, la proximité et la qualité d'écoute, valeur-clé de la protection civil, demeurent inchangées.

Enfin, la partie officielle s'est terminée par la promotion de certains collaborateurs dans chacune des organisations à des grades supérieurs ainsi que par la prestation de serment de nouveaux aspirants qui viennent de terminer l'école de police de Savatan avec à la clé un brevet fédéral.

Mesdames, Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 2 mai 2019

Le délégué municipal au conseil intercommunal à l'ASEL

  
Jean-Charles Bartolacelli